

KÊRIOÙ NA STÊRIOÙ



Les informations à la source entre villes et rivières

ÉDITO par Francis Grosjean, Président

Gouvernance de l'eau : Peut-on faire mieux ?



© J.L. Aubert

La gouvernance de l'eau est la façon de partager la prise de décision pour la gestion d'une ressource rare et fragile entre les pouvoirs publics, les collectivités, les élus locaux, les acteurs économiques, les citoyens et le monde associatif. Cette gouvernance alimente un débat quasi permanent mais une étude récente du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER¹) de Bretagne est venue l'enrichir. Réalisée à la demande du Conseil Régional de Bretagne, cette étude est destinée à étayer la construction en cours d'un Plan Breton pour l'Eau.

Ce Plan Breton pour l'Eau a l'ambition de régionaliser les bases d'une politique intégrée de l'eau, qui prendrait en considération l'ensemble des usages et usagers ayant un impact sur la ressource. Cela est déjà réalisé par et avec le soutien du Comité de Bassin Loire-Bretagne et de son Agence de l'Eau. Cependant, parce que les enjeux cruciaux liés à l'eau sont transversaux, il s'agirait de renforcer au niveau de la Bretagne la cohérence d'ensemble avec les autres politiques régionales.

Objectif : faire mieux.

La position de chef de file que la Région revendique depuis longtemps dans le domaine de l'eau s'appuie désormais sur une nouvelle compétence d'animation et de coordination, récemment attribuée². Afin de l'exercer, elle propose de créer un établissement public régional voire interrégional. Cet établissement public élargirait à l'ensemble de son territoire une structure du type de celles qui fonctionnent déjà dans plusieurs bassins versants bretons. Ces échelons de proximité seraient ainsi voués à disparaître.

En ces temps de disette budgétaire, de bouleversement du paysage institutionnel, de renforcement souhaité du rôle des Commissions Locales de l'Eau (CLE), de responsabilisation du bloc communal en matière de gestion des milieux aquatiques et des enjeux de la biodiversité, il convient de bien mesurer la valeur ajoutée qu'apporterait un tel établissement face à la diversité des situations rencontrées aujourd'hui sur le terrain.

SOMMAIRE

Infos au fil de l'eau p. 2-3

Résultats du concours
des prairies fleuries
Prêt pour la sécheresse ?
Quel niveau de qualité pour l'eau ?
Trois nouveaux périmètres
de protection

Infos communes p. 4

Où sont vos trames verte et bleue ?
Recevez jusqu'à 50% d'aides...
Prix "0 phyto" et label "Terre saine"

À VOS AGENDAS !

Cette année, la Semaine de l'Elorn se déroulera du 25 septembre au 1^{er} octobre sur le thème de "L'eau et la biodiversité".

La journée des élus est prévue le samedi 30 septembre, de 10h à 14h, avec au programme :

- une courte randonnée aux sources de l'Elorn
- un pot de l'amitié et un repas au barrage du Drennec
- la présentation du bilan 2016 des actions du Syndicat

**Réservez-vite la date
dans vos agendas !**



Pour suivre nos infos, likez la page facebook bassin-syndicat-elorn

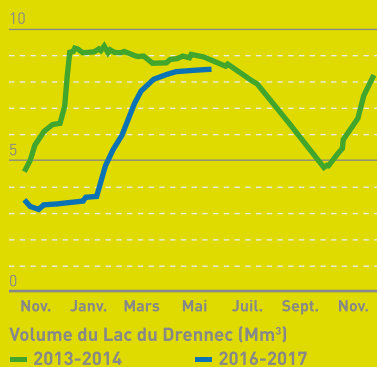
1 - Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040, CESER, Octobre 2016

2 - Décret 2017-764 du 4 mai 2017



Prêts à faire face à une période de sécheresse !

Le Finistère, comme toute la Bretagne, fait aujourd'hui face à une situation préoccupante en termes de réserves d'eau. La très longue période déficitaire en pluie depuis l'été dernier n'a sûrement pas permis de reconstituer les nappes souterraines. Ainsi, même si le barrage du Drennec est proche du remplissage maximum, les captages et forages souterrains risquent de se retrouver à sec plus tôt que d'habitude.



Sachez donc que, sauf en cas d'été pluvieux, l'**étiage**¹ promet d'être sévère et les demandes sur le réseau public particulièrement fortes. En prévision de cette situation délicate cet été, le Syndicat ne pourra pas s'engager à respecter le Débit d'Objectif d'Etiage (1 100 l/s dans l'Elorn après le pompage de Pont ar Bled), mais seulement le débit réservé fixé à 800 l/s.

APPEL AUX GESTIONNAIRES DE FORAGES PROFONDS :

Le Syndicat préconise de conserver vos ressources souterraines qui seront précieuses en cas de sécheresse. Pour l'instant, vous pouvez vous reporter sur les ressources publiques en rivières qui sont pour le moment suffisantes.

Contact :
Jérôme Vassal
06 28 78 25 02

Les prairies naturelles : un écosystème à préserver !



Les prairies naturelles ont un intérêt essentiel pour la biodiversité et la qualité de l'eau.

- Les fleurs des champs, et les fleurs protégées comme les orchidées, attirent les insectes pollinisateurs.
- De nombreuses espèces d'animaux y cohabitent : des oiseaux aux insectes, en passant par le blaireau ou la loutre.



Cependant la présence des **prairies fleuries**² diminue fortement dans le Finistère. La cause principale provient d'une utilisation inadaptée de ce milieu : abandon de gestion ou au contraire surexploitation. En effet, la particularité de ces prairies est due à leur biodiversité végétale qui peut s'exprimer pleinement seulement si l'exploitation y est régulière et spécifique. L'entretien le plus adapté est réalisé par fauchage et/ou par pâturage d'un troupeau de vaches. En absence de ces pratiques, la végétation se "banalise" du fait de l'abondance de certaines espèces dites "sociales".

La bonne gestion par les agriculteurs de ces prairies est un savoir-faire à valoriser et à partager.

Pour la quatrième année consécutive, le Parc Naturel Régional d'Armorique, le Syndicat de Bassin de l'Elorn et la Chambre d'Agriculture du Finistère ont organisé le concours des prairies fleuries. Il a pour objectif de récompenser le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des prairies naturelles fleuries. Cette année, 8 exploitants se sont engagés, dont 2 sur l'Elorn. La remise des prix s'est déroulée le dimanche 11 juin lors du Salon de l'Élevage à Kerliver à Harvec.



Voici le palmarès :

- Catégorie "prairie pâturée" : Premier prix à Hervé Cillard de Botsorhel
- Catégorie "prairie de fauche" : Premier prix à Eric et Isabelle Le Bourhis de Scrignac
- Mention spéciale "démarche d'exception" à Patrick Picart de Bodilis pour ses connaissances, son attachement à la valorisation des prairies fleuries et sa démarche d'amélioration agro-écologique.

Contacts :
Nolwenn Le Gac Tobie,
Anaïs Vannieuwenhuysse
02 98 25 93 51

SOYEZ AU COURANT

- 1 - En hydrologie, l'**étiage** est le débit minimal d'un cours d'eau. Cette valeur est annuelle. Il intervient pendant une période de tarissement et est dû à une sécheresse forte et prolongée
- 2 - Les **prairies fleuries** désignées dans le concours correspondent à des prairies fleuries dites naturelles : non labourées, non semées, riches en espèces végétales locales, ayant un intérêt fourrager intéressant dans l'alimentation du cheptel de l'exploitation.

Nouveau : trois périmètres de protection de la prise d'eau de Pont-Ar-Bled

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est vu confier par Brest Métropole, l'animation de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la prise d'eau de Pont-Ar-Bled (Plouédern).

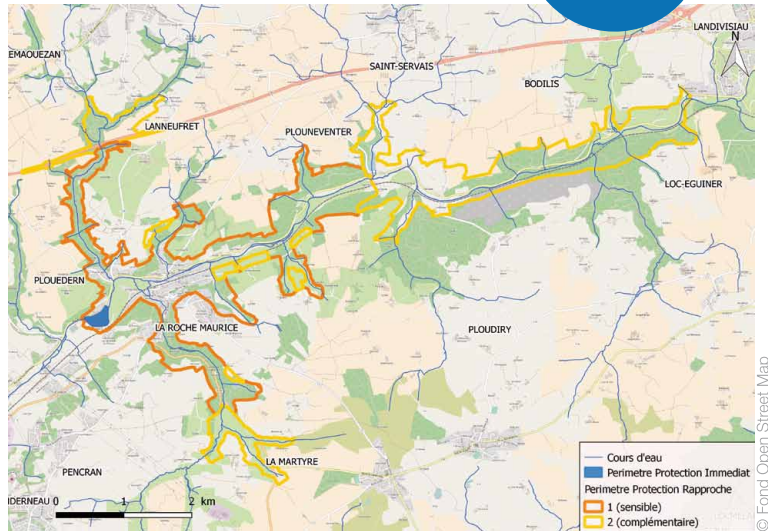
L'arrêté préfectoral du 19/08/2016 autorise l'utilisation des eaux de la rivière Elorn pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et institue une réglementation particulière à chaque périmètre de protection.

Trois périmètres de protection ont été établis en amont de Pont ar Bled :

- un périmètre immédiat d'une superficie de moins de 6 ha, les terrains appartiennent à Brest métropole. Toute activité autre que celle liée à la potabilisation des eaux est interdite ;
- un périmètre rapproché composé de deux zones distinctes (P1 (sensible) et P2 (complémentaire)) et d'une superficie de 900 ha environ. Toutes les activités susceptibles de nuire à la qualité des eaux y sont interdites ou réglementées ;
- un périmètre éloigné où des actions de protection de la ressource en eau seront menées.

L'objectif de ces périmètres de protection est de préserver le point de prélèvement en eau de Pont ar Bled contre les pollutions accidentelles, ponctuelles et locales, pouvant provoquer un arrêt de la production d'eau potable sur plusieurs heures.

Vue générale des périmètres de protection de Pont-Ar-Bled



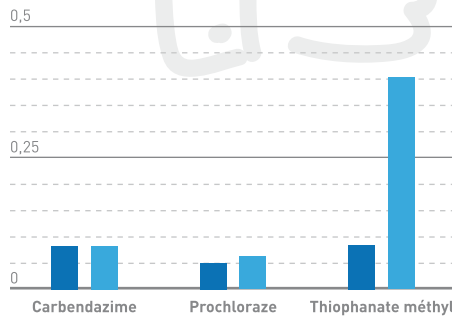
Contact :
Yves Le Goff
02 98 25 93 51

Qualité de l'eau Pesticides : où en sommes-nous ?

En 2016, afin de contrôler la qualité de l'eau, le Syndicat a lancé deux campagnes d'analyses sur les pesticides d'origine agricole. Elles ont été réalisées sur quatre affluents de la rivière de Daoulas et de l'Elorn, en ciblant les traitements des céréales en février et du maïs et pommes de terre en juin.

RÉSULTATS : Des molécules fongicides et herbicides ont été retrouvées au-delà de la norme eau potable (0,1 µg/l).

- **Dans le Pengilly :** Des fongicides et herbicides ont été retrouvés à des niveaux supérieurs aux normes d'eau potable.
 - Thiophanate méthyl (0,4 µg/l) en février
 - Dimétomorphe (0,134 µg/l) et propamocarbe HCL (0,104 µg/l) en juin
 - Métolachlore à une très forte concentration (1,64 µg/l) en juin



Pesticides le 18 février 2016 (µg/l)
■ Lohan ■ Pengilly

- **Dans le Lohan :** De très fortes concentrations d'herbicides ont été retrouvées en juin :
 - Métolachlore (3,76 µg/l)
 - Triclopyr (0,684 µg/l)
 - Nicosulfuron (0,096 µg/l)

- **Dans la Mignonne :** Des herbicides ont été retrouvés en juin :
 - Métolachlore (0,173 µg/l)
 - Triclopyr (0,159 µg/l).

Contact :
Gwenola Le Men
06 01 22 29 63

RAPPEL :

La carbendazime est une molécule fongicide interdite depuis le 21/10/2009 par l'Union Européenne, pour ses dangers sur l'eau. Elle a été retrouvée en février 2016 dans le Lohan et le Pengilly (0,08 µg/l).

SOYEZ AU COURANT

- Molécules de désherbage du maïs : métolachlore, nicosulfuron et triclopyr
- Constituants de produits de traitement des cultures légumières (pommes de terre) contre le mildiou : dimétomorphe et propamocarbe HCL
- Molécule de traitement de céréales et plantes ornementales contre la fusariose (maladie causée par des champignons décomposeurs) : thiophanate méthyl

Trames verte et bleue : Qu'est-ce qui se trame en Bretagne ?

"Trames verte et bleue", "corridors écologiques" ou encore "coulées vertes", ces nouvelles expressions deviennent de plus en plus communes, mais qu'est-ce qui se cache derrière ?

Retour sur la journée d'échanges du 6 avril à Vannes entre les différents acteurs bretons concernés.

Pour définir une trame verte ou bleue, chacun a sa vision et sa lecture :

- pour l'urbaniste, c'est un tracé dans un document d'urbanisme,
- pour l'agriculteur, elle peut parfois apparaître comme une contrainte,
- pour le naturaliste, c'est un maillage de lieux de vie et de biodiversité.

On pourrait imaginer grossièrement que la trame bleue correspond aux rivières et la trame verte aux haies... Mais, ce n'est pas si simple ! Par exemple pour la trame verte : les PLU sont des documents d'affectation de l'espace mais ne sont pas des documents de gestion de ces espaces. Or, pour que la trame verte joue pleinement son rôle de "corridor écologique" et de lieu de vie, il faut qu'elle soit de qualité et bien connectée. Mais alors, de quelle espèce se sert-on pour décrire la qualité de cette maille ? Du carabe, de la chauve-souris, du lapin ?

Le paysage est un agencement hétérogène de parcelles et de réseaux et c'est cette hétérogénéité qui va influencer sur la continuité écologique. Il sera nécessaire de composer avec les multiples facettes d'un territoire afin de trouver le meilleur compromis. Mais est-ce que les trames vertes et bleues ne sont pas plutôt un lieu d'échange et de débat ?

Contact :
Claire Amil
07 78 88 77 33



Comment profiter des aides à l'acquisition de matériels alternatifs de désherbage ?

Besoin de nouveaux matériels de désherbage pour votre commune ?

En choisissant des matériels alternatifs de désherbage (par exemple : brosses de désherbage, désherbeurs mécaniques, broyeurs de végétaux...), vous pouvez profiter d'aides de la part du Syndicat du Bassin de l'Elorn, mais aussi de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional de Bretagne.

Ces aides ont pour objectif d'accompagner les communes bénéficiaires à :

- réduire, voire supprimer l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et des espaces verts dont elles ont la responsabilité,
- être plus ambitieux que la réglementation en vigueur,
- être acteurs de la reconquête de la qualité d'eau en Bretagne et d'une meilleure qualité de vie (santé, biodiversité...).

MODE D'EMPLOI DES AIDES			
QUI ?	Syndicat Bassin de l'Elorn	Agence de l'Eau	Conseil Régional de Bretagne
COMBIEN ?	Aide de 50% plafonnée à 3 000 € par matériel	+ Aide de 35% pour du matériel thermique ou mécanique*	+ Aide de 10 à 40% pour du matériel mécanique*
COMMENT ?	Demande par courrier ou mail avec devis des matériels envisagés.	Demande au guichet unique du Conseil Régional de Bretagne avant le 30/06/2017.	
CONDITIONS		Ne pas acheter le matériel avant l'accord de subvention.	Ne pas acheter le matériel avant l'accord de subvention. Aide non renouvelable.

*Aides complétées à celle du SBE dans la limite de 80% d'aides publiques.

Pour en savoir plus sur les aides du Conseil régional et de l'Agence de l'Eau : www.bretagne.bzh/jcms/prod_387098/fr/financement-de-materiels-de-desherbage-alternatif-au-desherbage-chimique-guichet-unique-regional



Contact :
Gwenola Le Men
06 01 22 29 63

Prix "0 phyto" et Label "Terre saine" : 4 communes récompensées

Que ce soit au niveau régional ou au niveau national, 4 communes du territoire du Syndicat de Bassin de l'Elorn ont été récompensées pour avoir proscrit l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien de leurs espaces publics. Zoom sur les lauréats du Plan Ecophyto 2018.

Au niveau régional : 3 communes primées

En janvier dernier, la commune de Logonna-Daoulas, qui n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2016, a reçu le prix "0 phyto". Les communes de Daoulas et Loperhet, qui ont abandonné les pesticides depuis plus de 5 ans, ont reçu le prix "0 phyto durable".

Au niveau national : Landerneau et Loperhet sont à la fête

Fin avril, la ville de Landerneau et la commune de Loperhet ont été distinguées en recevant le Label "Terre saine, communes sans pesticides".

Ce label du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer récompense les collectivités qui ont atteint le plus haut niveau régional d'engagement dans la démarche "0 phyto" et ont dépassé les objectifs de la Loi Labbé en ayant banni les pesticides de leurs espaces publics.

En 2016, 111 communes en France ont reçu le label "Terre saine, communes sans pesticides". Si vous souhaitez proposer la candidature de votre commune pour 2017, rendez-vous sur :

www.ecophyto-pro.fr/terre_saine/index/

POUR EN SAVOIR PLUS

Lors de cette journée d'échanges à Vannes, un certain nombre de résultats scientifiques ont été présentés : les résultats du programme de recherche interdisciplinaire "Agriconnect", réalisé en Bretagne sur les continuités écologiques dans les paysages agricoles et la contribution de l'agriculture à la création de biodiversité, à la description des paysages en cartographie et à la biodiversité dans les trames boisées.

Plus d'infos : www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/agenda/journee-qu-est-ce-qui-se-trame-bretagne